



Commission scolaire
DES PHARES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Des élections sur l'ensemble du territoire à la Commission scolaire des Phares

Rimouski, le 27 octobre 2014 – Des élections se dérouleront dans toutes les circonscriptions de la Commission scolaire des Phares, le 2 novembre 2014. Bien que trois (3) postes de commissaire, sur un total de neuf (9), aient été comblés par des candidates et candidats élus sans opposition le 28 septembre dernier, tous les électeurs et les électrices du territoire sont invités à exercer leur droit de vote à ces élections. En effet, en plus des six (6) postes de commissaire à combler, il y aura élection à la présidence de la Commission scolaire. Des modifications apportées à la Loi sur les élections scolaires prévoient que désormais le président ou la présidente est élu au suffrage universel.

Le 2 novembre, jour du scrutin, les bureaux de vote seront ouverts de 10 h à 20 h. Notons qu'un vote par anticipation s'est tenu le dimanche 26 octobre dernier.

Une carte de rappel indiquant les coordonnées des bureaux de scrutin et donnant de l'information sur les personnes qui ont posé leur candidature est expédiée au domicile des électeurs et électrices de la Commission scolaire. Soulignons que le découpage du territoire des circonscriptions scolaires est différent du découpage municipal.

Pour voter lors des élections scolaires, il faut être inscrit sur la liste électorale, avoir 18 ans et plus, être citoyen canadien, domicilié sur le territoire de la Commission scolaire au moment du scrutin et depuis une période de six mois ou plus au Québec. Les électeurs et électrices devront fournir une pièce d'identité (généralement la carte d'assurance maladie ou le permis de conduire) avant de voter.

Les élections scolaires s'inscrivent dans le processus démocratique de notre pays. Le conseil des commissaires est un gouvernement local entièrement dédié à l'éducation. L'élus scolaire, membre du conseil des commissaires, assume d'importantes responsabilités, dont le partage équitable des ressources entre les établissements et l'égalité des chances pour tous les élèves.

La population de la Commission scolaire des Phares est donc invitée à exprimer son droit de vote, le 2 novembre prochain.

-30-

Source : Gaétan Loof
Président d'élection
Commission scolaire des Phares
Téléphone : 418 723-5927, poste 1217
Adresse électronique : elections-scolaires@csphares.qc.ca